



Département du Vaucluse
Commune de Jonquerettes

DELIBERATION Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 084-218400554-20241210-DEL552024-DE



Séance du 10/12/2024

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 19
Présents : 14
Nombre de suffrages : 18

Date de la convocation 04/12/2024

Délibération 55-2024

Objet Décision budgétaire
n°5

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre 2024, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Daniel BELLEGARDE

Etaient présents :

M. BELLEGARDE Daniel, Mme ANCEY Dominique, M. CAIRON Yves, M. CHAZAL Gilbert, Mme Pascale VERHNES, M. LECUYER Daniel, M. Marc MUSCAT, Jean-Marie POUWELS, Annick GAT Patrick, Valérie RUBEAUX, Marie VITALI, Brigitte NEF, Lydie AMEVET

Procurator(s) :

Dominique MAIRE donne pouvoir à Gilbert CHAZAL, Natacha BENALI donne pouvoir à Brigitte NEF, Sandrine GAS donne pouvoir à Marc MUSCAT, Patrice RUBEAUX donne pouvoir à Dominique ANCEY

Etai(ent) absent(s) :

Mme Lydia ZIADE

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Pascale VERHNES

Monsieur le Maire explique la nécessité d'ajuster les comptes au regard des besoins et d'imputer les montants au bon article,

Chp 11	6 100
Chp 12	- 6 100

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
ARTICLE	MONTANT	ARTICLE	MONTANT
Ch 20		Chp13	
2031- Frais d'études	-136 000	1323 : Départements	139 500,00
Chp 27		1383 : Départements	-139 500,00
2764 – Créances sur des particuliers et pers de droit privé	136 000		
TOTAL	0		0
041- Opérations patrimoniales		041-Opérations patrimoniales	
2121	750	2121	750
2188	2007	2188	2007
2313	77243	2313	77243

10/12/2024

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES
Chp012		
64168 -Autres emplois aidés	-5 000	
6417 Frais apprenti	3200	
6478 – Charges sociales diverses	-800	
64111- Rémunération (titulaire)	-3500	
Chp011		
6283 Frais de nettoyage	2500	
615232- Réseaux	-600	
6067-Fournitures scolaires	2500	
60611-Eau et assainissement	1100	
Chp 67		
673 Titres annulés	600	
	0,00	0

Le Conseil municipal, après ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative n°5 et les modifications budgétaires ainsi présentées
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de prendre toutes les décisions, et de signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette décision

VOTE A L'UNANIMITE



La Secrétaire de séance,
Mme Pascale VERHNES

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Daniel BELLEGARDE



Le Maire

Certifie exécutoire la présente délibération

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, ou d'un recours gracieux devant la commune conformément aux modalités contentieuses en vigueur à la date de l'acte